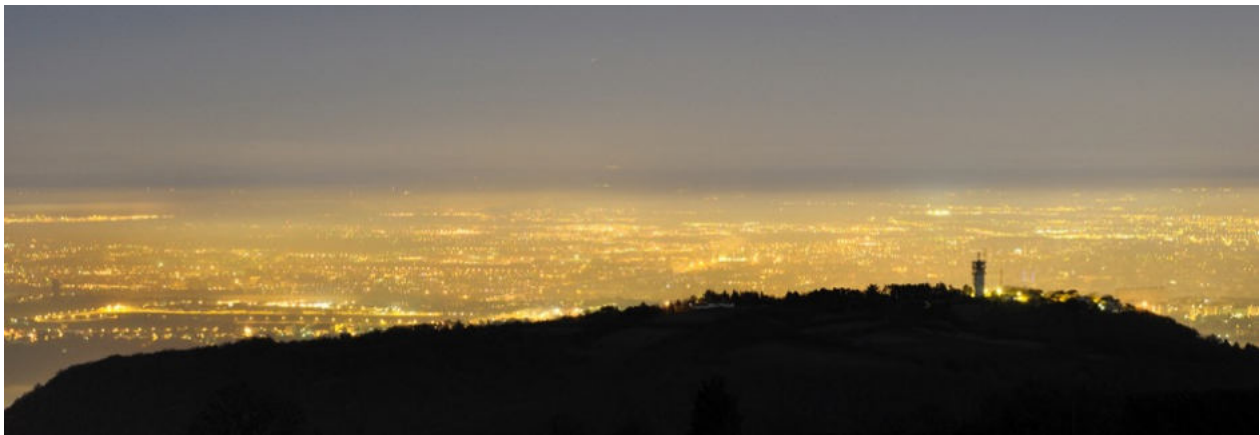




**Communiqué de Presse**  
**Mardi 24 novembre 2020**

## **Noé publie 10 fiches pour inciter les municipalités à entamer la transition vers un éclairage public respectueux de la biodiversité nocturne**

**Paris, le 24 novembre 2020 - Alors que la période de confinement interroge sur la nécessité d'éclairer l'espace public la nuit, Noé, ONG de protection de la biodiversité, publie 10 fiches pédagogiques pour accompagner les municipalités et intercommunalités à entamer une transition vers un éclairage public respectueux de la biodiversité nocturne. Explicitant chaque geste de la Charte de l'éclairage durable produite par Noé, ces fiches visent à aider les collectivités à se conformer à la réglementation en vigueur tout en adoptant les meilleurs choix pour protéger la faune et la flore nocturnes.**



On compte aujourd'hui 11 millions de points lumineux dans le parc d'éclairage public français, soit une augmentation de 94% ces 25 dernières années. Alors que 28% des espèces vertébrées et 65% des espèces invertébrées vivent au moins partiellement de nuit, cet éclairage agit comme une nuisance pour la faune nocturne. Ses effets sont multiples : barrières physiques pour certains animaux, désorientation d'espèces migratoires et parfois même inhibition d'activités vitales, telles que la chasse ou la reproduction. C'est cette pression que Noé cherche à diminuer, en publiant 10 fiches pédagogiques expliquant 10 bonnes pratiques à respecter en matière d'éclairage public.

Chacune des fiches renvoie à un geste de la charte de l'éclairage durable, élaborée par Noé avec l'appui d'un groupe d'experts de l'éclairage et de la biodiversité. Déjà ratifiée par 7 communes dont la métropole de Clermont-Ferrand, la charte de l'éclairage durable a vocation à devenir un document de référence, utilisé par les collectivités pour mettre en valeur leurs actions et sensibiliser les parties prenantes locales, ainsi que les autres communes.

## **Une approche globale pour amorcer la transition vers un éclairage durable**

La transition vers l'éclairage durable et la réduction de la pollution lumineuse comportent autant d'aspects politiques que techniques. C'est pourquoi ces fiches distinguent deux phases dans la transition : la définition d'une stratégie ambitieuse et concertée, et la mise en place de pratiques vertueuses pour réduire efficacement la pollution lumineuse.

Ainsi, les premières fiches détaillent les étapes clés du parcours de concertation et de sensibilisation des citoyens et acteurs privés aux enjeux de la biodiversité, essentielles à la réussite du projet. Afin de susciter l'adhésion de toutes ces parties prenantes, ces fiches livrent également des arguments factuels sur les questions que soulèvent la transition vers l'éclairage durable, comme par exemple l'impact de l'éclairage sur la biodiversité nocturne, la santé ou la sécurité publique.

Concernant les aspects techniques, ces fiches mettent en lumière les changements en matière d'éclairage rendus obligatoires par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018, ainsi que les champs de progression pour adopter des pratiques bénéfiques au-delà de la loi. Parmi ces modifications techniques, on retrouve notamment l'adaptation de la temporalité de l'éclairage, l'orientation des points lumineux vers le sol, et l'abandon des lumières bleues (particulièrement nocives pour la biodiversité) au profit de couleurs plus chaudes.

*« C'est aux niveaux municipal et intercommunal que peut être impulsée la transition vers un éclairage durable et respectueux de la biodiversité. Nous appelons tous les élus locaux à se saisir du sujet, pour faire émerger sur tout le territoire des actions ambitieuses. Ne nous contentons pas d'être conformes à la loi, allons plus loin pour protéger cette biodiversité nocturne qui nous rend tant de services. »* Souligne Caroline Vickridge, chargée du Programme Nuits de Noé

Crédit photo : © Christophe Suarez / Biosphoto

[\*\*Télécharger la charte de l'éclairage durable et les fiches techniques ici\*\*](#)

### **Contact presse**

Yvon Chagué

Responsable de Campagne « Urgence Biodiversité »

[ychague@noe.org](mailto:ychague@noe.org)

06.59.77.21.57

### **A propos de Noé**

Noé est une association de protection de la nature, d'intérêt général et à but non lucratif, créée en 2001 par Arnaud Greth, son Président - Fondateur.

Elle déploie en France et à l'international des actions de sauvegarde de la biodiversité pour le bien de toutes les espèces vivantes, y compris de l'espèce humaine.

Pour cela, Noé met en œuvre des programmes de conservation d'espèces menacées, de gestion d'espaces naturels protégés, de restauration de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels, de reconnexion de l'Homme à la nature, et de soutien aux activités économiques et aux organisations de la société civile favorables à la biodiversité.

<http://www.noe.org/>